

Fédération de Cheerleading du Québec

États financiers

Exercice terminé le 30 juin 2022



Fédération de Cheerleading du Québec

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13
Annexe A	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
Fédération de Cheerleading du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fédération de Cheerleading du Québec (la « Fédération »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 10 novembre 2022

⁽¹⁾ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133805

Fédération de Cheerleading du Québec

Résultats

Exercice terminé le 30 juin 2022

3

	2022	2021
	\$	\$
Produits (relevé A)	700 114	345 111
Charges d'opérations (relevé B)	359 168	58 502
Excédent des produits sur les charges d'opérations	340 946	286 609
Charges d'administration		
Honoraires professionnels	120 985	106 838
Assurances	36 387	41 565
Site Web et informatique	20 770	7 067
Loyer	14 450	-
Honoraires contractuels	7 446	11 212
Déplacements et repas	6 351	159
Publicité et promotion	3 045	4 780
Fournitures de bureau	1 613	551
Télécommunications	1 410	7
Mauvaises créances	-	4 895
Intérêts et frais bancaires	2 922	1 575
Amortissement des immobilisations	1 603	2 164
	216 982	180 813
Excédent des produits sur les charges avant autre élément	123 964	105 796
Autre élément		
Cotisation en taxes à la consommation	-	108 000
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	123 964	(2 204)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fédération de Cheerleading du Québec

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 30 juin 2022

4

	Affectation d'origine interne (note 9)					2022 Total \$	2021 Total \$
	Organisation des compétitions et des événements \$	Projets spéciaux \$	Fonds de prévoyance \$	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$		
Solde au début	250 000	100 000	50 000	5 513	246 238	651 751	653 955
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(57 922)	(50 858)	-	(1 603)	234 347	123 964	(2 204)
Investissements en immobilisations	-	-	-	1 594	-	1 594	-
Affectation d'origine interne	58 000	110 858	25 000	-	(195 452)	(1 594)	-
Solde à la fin	250 078	160 000	75 000	5 504	285 133	775 715	651 751

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fédération de Cheerleading du Québec

Bilan

Au 30 juin 2022

5

	2022	2021
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	866 643	836 818
Débiteurs (note 3)	60 566	28 102
Stock de fournitures	9 490	22 304
Frais payés d'avance	16 359	17 414
	953 058	904 638
Immobilisations (note 5)	5 504	5 513
	958 562	910 151
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	182 847	171 112
Produits des subventions reportés (note 8)	-	87 288
	182 847	258 400
Actifs nets (note 9)		
Fonds affecté à l'organisation des compétitions et des événements	250 078	250 000
Fonds affecté aux projets spéciaux	160 000	100 000
Fonds de prévoyance	75 000	50 000
Investis en immobilisations	5 504	5 513
Non affectés	285 133	246 238
	775 715	651 751
	958 562	910 151

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Fédération de Cheerleading du Québec

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2022

6

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des subventions, commandites et dons	199 064	484 810
Rentrées de fonds provenant des opérations courantes	363 334	90 805
Revenu d'intérêts	3 514	5 731
Sorties de fonds provenant des opérations courantes	(534 493)	(239 063)
	31 419	342 283
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 594)	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	29 825	342 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	836 818	494 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	866 643	836 818

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Au cours de l'exercice, la Fédération a reçu des apports d'une valeur totale de 14 450 \$ (aucun en 2021) sous forme de loyer. Ces apports sous forme de biens et services sont comptabilisés dans les produits de subventions, commandites et dons, et les services reçus sont comptabilisés dans les charges d'administration.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et nature des activités

La Fédération de Cheerleading du Québec (ci-après « la Fédération ») a été constituée le 6 juin 2003 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Fédération regroupe les équipes de cheerleading du Québec dans le but d'organiser des activités permettant de promouvoir l'esprit sportif.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les NCOSBL font partie des PCGR canadiens.

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les produits des cotisations des membres sont constatés de manière linéaire sur la période des cotisations, soit du 1er juillet au 30 juin.

Subventions, commandites et dons

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions, commandites et dons. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les biens et services ont été livrés ou rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports sous forme de biens et services

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les produits tirés d'apports sous forme de biens et services. Ceux-ci sont constatés lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la Fédération aurait dû se procurer autrement ces biens et services pour son fonctionnement courant.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements temporaires, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, ayant une échéance initiale de trois mois et moins.

2. Méthodes comptables (suite)*Stock de fourniture*

Le stock de fournitures est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau et matériel	20 %
Matériel informatique	30 %

Instrument financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Débiteurs

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients	48 710	15 897
Provision pour mauvaises créances	-	(4 895)
	48 710	11 002
Taxes à la consommation à recevoir	11 856	17 100
	60 566	28 102

4. Programme Placements Sports

La Fédération bénéficie du programme Placements Sports. En vertu de ce programme, Sports Québec bonifie les dons reçus par la Fédération de 360 % de la valeur du don.

La Fédération cède la propriété de 20 % des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la Fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 30 juin 2022, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 103 167 \$ (110 375 \$ en 2021).

L'équivalent de 80 % du total des dons et du montant apparié par Sports Québec est versé dans un fonds de réserve géré par la Fédération. La Fédération utilise les montants versés dans son fonds de réserve selon les priorités qu'elle se fixe, à l'intérieur des normes prescrites par le programme Placements Sports. Le conseil d'administration de la Fédération approuve les utilisations des sommes provenant du fonds de réserve.

Les revenus et dépenses composant le fonds de réserve de la Fédération sont présentés à l'annexe A.

5. Immobilisations

	2022		Valeur nette	2021
	Coût	Amortissement cumulé		Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau et matériel	21 206	20 319	887	1 108
Matériel informatique	20 277	15 660	4 617	4 405
	41 483	35 979	5 504	5 513

6. Emprunt bancaire

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant de 25 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 5 %. Au 30 juin 2022, la marge de crédit n'est pas utilisée.

7. Crédoiteurs

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs	20 752	14 092
Charges à payer	37 662	36 399
Salaires et charges sociales à payer	5 882	2 070
Provision pour cotisation en taxes à la consommation	118 551	118 551
	182 847	171 112

Au 30 juin 2022, les comptes fournisseurs et charges à payer incluent une somme de 119 235 \$ (118 760 \$ en 2021) à remettre à l'État.

8. Produits des subventions reportés

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	87 288	-
Apports reçus en espèces	194 235	341 153
Amortissement de l'exercice	(281 523)	(253 865)
Solde à la fin de l'exercice	-	87 288

9. Affectation d'origine interne*Organisation des compétitions et des événements*

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'une somme de 58 000 \$ (250 000 \$ en 2021) au fonds d'organisation des compétitions et des événements.

Projets spéciaux

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'une somme de 110 858 \$ (100 000 \$ en 2021) au fonds des projets spéciaux.

Les montants affectés par projets se répartissent comme suit :

- 5 858 \$ (30 000 \$ en 2021) pour le fonds de soutien aux clubs;
- 105 000 \$ (70 000 \$ en 2021) pour le fonds au développement du sport.

9. Affectation d'origine interne (suite)

Fonds de prévoyance

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'une somme de 25 000 \$ (50 000 \$ en 2021) au fonds de prévoyance.

Investis en immobilisations

Le conseil d'administration a choisi de présenter distinctement, à titre d'affectation d'origine interne, les actifs nets investis en immobilisations.

La Fédération ne peut utiliser ces sommes grevées d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent la Fédération à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Fédération est exposée au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Fédération est exposée au risque de crédit en raison de ses actifs financiers. Au 30 juin 2022, 32 % des comptes clients sont à recevoir de deux clients en particulier (56 % auprès de quatre clients en 2021).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent la Fédération à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent la Fédération à un risque de flux de trésorerie.

11. Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice, la Fédération a comptabilisé dans ses produits une aide gouvernementale de 267 073 \$ (108 050 \$ en 2021). Cette aide gouvernementale vise à aider la Fédération à promouvoir, développer et régir le cheerleading au Québec et est assortie de diverses conditions. Au 30 juin 2022, il n'y avait aucun passif éventuel à comptabiliser en regard à une demande de remboursement.

12. Éventualité

La direction estime que la Fédération est exposée à une cotisation potentielle en taxes à la consommation relativement à un défaut d'avoir ouvert son compte auprès des autorités gouvernementales.

Au 30 juin 2022, la provision s'établit donc à 118 551 \$.

La Fédération a provisionné ce montant à la suite de la conclusion de Revenu Québec en lien avec la perception des taxes sur les revenus de cotisation des membres.

Cette provision s'établit avant intérêts et pénalités qui ne peuvent être estimés à ce jour.

13. Chiffres comparatifs

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Fédération de Cheerleading du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2022

13

	2022	2021
	\$	\$
Relevé A - Produits		
Subventions, commandites et dons	300 802	253 866
Championnat provincial	127 200	-
Cotisations des membres	114 066	78 484
Ventes de billets	71 400	-
Sanctions d'événements et juges	65 385	-
Formations d'entraîneurs	16 974	6 834
Revenu d'intérêts	3 514	5 731
Autres revenus	773	196
	700 114	345 111

Relevé B - Charges d'opérations

Charges reliées aux championnats et aux compétitions	103 397	186
Salaires et charges sociales	73 315	46 230
Honoraires des juges et maîtres de cérémonie	67 013	866
Musique, scènes et décors	48 114	-
Déplacements et hébergement	21 388	125
Qualification et bourses	18 250	-
Médailles, trophées et bannières	10 747	-
Charges reliées aux formateurs	8 419	9 172
Sécurité et premiers soins	6 660	-
Location d'équipements et de locaux	1 865	1 923
	359 168	58 502

Fédération de Cheerleading du Québec

Annexe A

Exercice terminé le 30 juin 2022

14

	2022	2021
	\$	\$
Revenus – Placements Sports		
Dons (sommes provenant des donateurs)	5 257	-
Appariement Placements Sports	14 022	-
Revenu d'intérêts de placements – Programme Placements Sports	-	2 960
	19 279	2 960
Dépenses – Placements Sports		
Rémunération du personnel, aide contractuelle, soutien administratif et opérationnel	19 279	2 960
Soutien et encadrement pour les entraîneurs et officiels	-	-
Dépenses de fonctionnement	-	-
Mise en œuvre du plan de développement de la discipline	-	-
Site Web	-	-
Photocopies et reprographies	-	-
Publicité et promotion	-	-
	19 279	2 960
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-
Fonds de réserve au début de l'exercice	-	-
Fonds de réserve à la fin de l'exercice	-	-